

L'an deux mil vingt-et-un, le 15 mars à 20 heures,

Le Conseil Municipal de la commune de La Noë-Blanche dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Frédéric MARTIN, Maire.**

Date de convocation : 09/03/2021

<u>PRESENTS</u>	F.MARTIN, S.AUBRY, T.LUCO, A.BRIEUC, C.GARDAN (arrivée à 20h12), J-M DAVID, F.NOURRY, I.MAZERY, P.LEGAY, E.BLIN, M.AUBRY (arrivée à 21h26), J.LIBEAU, N.MONVOISIN, A.PECOT
<u>ABSENTS EXCUSES</u>	
<u>ABSENTS</u>	R.GUIVRACH
<u>PROCURATION</u>	M. AUBRY pour S. AUBRY (jusqu'au point 6)

point 1		points 2 à 5		points 6 à 8	
Nombre de Conseillers		Nombre de Conseillers		Nombre de Conseillers	
En exercice	15	En exercice	15	En exercice	15
Présents	12	Présents	13	Présents	14
Votants	13	Votants	14	Votants	14

Madame Sophie Aubry a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 ■ Finances – Budget commune–** Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 2 ■ Ressources Humaines – Archiviste –** Revalorisation du traitement indiciaire
- 3 ■ Revitalisation – Aménagement de la Rue des Marronniers – de la Rue du Moulin Chaignet**
Viabilisation Lotissement Communal et terrains pour un bailleur social
Lancement de la consultation
- 4 ■ Revitalisation – Aménagement de la Rue des Marronniers – de la Rue du Moulin Chaignet**
Dossier de subvention DETR
- 5 ■ Finances. Budget Commune –** Budget primitif 2021
- 6 ■ Finances. Budget Assainissement –** Budget primitif 2021
- 7 ■ Finances. Budget Lotissement Bellevue -** Budget primitif 2021
- 8 ■ Finances. Budget Lotissement Clos de Vignes –** Budget primitif 2021
- 9 ■ Questions diverses**

1 ■ Finances – Budget commune– Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

[rapporteur Monsieur Le Maire]

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

Taxe d'habitation :	17.52%
Taxe foncière sur propriétés bâties :	19.16%
Taxe foncière sur propriétés non bâties :	51.76 %

La taxe d'habitation est supprimée des taxes locales directes à l'exception de la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un mécanisme de compensation a été mis en place afin de pallier cette suppression sur les recettes de la commune.

Le taux minimal à voter en 2021 pour assurer le même montant de produit qu'en 2020 est le taux voté sur le foncier bâti majoré du taux du conseil départemental (soit 19,90%) et abondé d'un mécanisme de compensation supplémentaire.

La commission finances propose de maintenir les taux 2020 pour l'année 2021 et de fixer les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

taxes	Taux 2020	Augmentation 2021	Compensation taxe départementale	Taux compensé
Taxe foncière sur propriétés bâties	19.16%	0%	19.90%	39.06%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	51.76%	0%	Non concerné	51.76%

Monsieur le Maire précise que le taux communal est identique à celui de 2020, la majoration inclut la taxe départementale. Le taux globalisé de la taxe sur le foncier bâti n'aura pas d'impact sur le taux calculant la taxe due par les propriétaires puisqu'il s'agit d'une redistribution des recettes et non d'une majoration pour l'habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
13	0	0

de voter les taux d'imposition 2021 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti	39.06%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	51.76%

2 ■ Ressources Humaines – Archiviste – Accroissement temporaire d'activité et Revalorisation du traitement indiciaire

[rapporteur Monsieur Le Maire]

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par délibération du 14 novembre 2019, il avait été décidé de faire appel au service du département d'Ille-et-Vilaine pour recourir à l'emploi d'un ou une archiviste.

L'objectif de recourir à l'emploi d'un ou une archiviste est double :

-La commune a pour obligation de tenir à jour et classer ses archives. Cette opération d'archivage professionnel n'a à ce jour pas été fait.

-Le déménagement vers les nouveaux locaux est une opportunité de classer les archives afin de les ranger dans l'espace prévu à cet effet dans la nouvelle mairie et vider ainsi le bâtiment communal dit « ancienne mairie ».

Il était initialement prévu de recourir au service d'un ou une archiviste en septembre 2020.

La personne recrutée n'a pas souhaité donner suite à cette mission pour des motifs personnels. Le département a pu positionner une nouvelle professionnelle des archives à compter du 17 mai et jusqu'au 13 août 2021.

Cette personne, résidant sur Rennes, voit sa charge de frais de transport augmentée pour cette mission.

Aussi, Monsieur le Maire souhaite-t-il valoriser la rémunération de ce futur agent , ne serait ce que pour valoriser le savoir-faire et la technicité .

La délibération du 14 novembre 2019 prévoyait d'embaucher le ou la future archiviste au grade minimal préconisé par le département à savoir Assistant du patrimoine 1^{ère} classe 1^{ère} échelon (IB 446- IM 392).

Monsieur le Maire propose de valoriser cette activité temporaire à l'échelon 3 de la grille indiciaire d'Assistant du patrimoine 1^{ère} classe (IB484 – IM 419).

La différence de rémunération coûterait à la commune aux environs de 580€ (charges comprises) pour la mission.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal de la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte-tenu d'un accroissement temporaire d'activité (dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi) inhérent à la mission spécifique d'archiviste pour une durée de 3 mois en catégorie B au service administratif à temps complet et à l'échelon 3 de la grille indiciaire d'Assistant du patrimoine 1^{ère} classe (IB484 – IM 419).

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°), 3 I 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 7 adoptée le 26 novembre 2009,

Vu la délibération du 14 novembre 2019,

Considérant qu'il y a lieu de valoriser le traitement indiciaire brut du futur agent chargé de la mission d'archiviste sur la commune de LA NOE BLANCHE,

Considérant la nécessité de créer 1 emploi non permanent compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité (dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi) inhérent à la mission spécifique d'archiviste pour une durée de 3 mois en catégorie B au service administratif, à temps complet, à l'échelon 3 de la grille indiciaire d'Assistant du patrimoine 1^{ère} classe (IB484 – IM 419),

Le conseil municipal décide par :

Voix POUR	ABSTENTION	Voix CONTRE
14	0	0

-de valider l'accroissement temporaire d'activité pour une durée de 3 mois en catégorie B en temps complet

-d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent sur cet emploi temporaire

- de rémunérer cet agent à l' échelon 3 de la grille indiciaire d'Assistant du patrimoine 1^{ère} classe (IB484 – IM 419)

-d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2021

3 ■ Revitalisation – Aménagement de la Rue des Marronniers – de la Rue du Moulin Chaignet

Viabilisation Lotissement Communal et terrains pour un bailleur social

Lancement de la consultation

[rapporteur Monsieur LUCO Tony, Adjoint aux travaux et à la voirie]

Monsieur LUCO Tony rappelle que le conseil municipal a validé, par délibération du 14 décembre 2020, la phase PRO de l'aménagement du secteur cimetière.

Il convient donc d'entrer en phase opérationnelle par la consultation des entreprises.

Le calendrier de la consultation en Marché à procédure adaptée se déroulera comme suit :

-Consultation des entreprises	du 16 mars au 06 avril 2021 à midi sur Mégalis
-Analyse des dossiers	du 07 au 21 avril 2021
-Commission d'Appel d'Offres	le lundi 26 avril 2021
-Choix du prestataire	conseil du 26 avril 2021

Début des travaux souhaités au 14/06/2021.

Le dossier de consultation est transmis au conseil pour lecture et avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
14	0	0

-d'autoriser Monsieur le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises .

4 ■ Revitalisation – Aménagements de voirie et de sécurité de la rue du Moulin Chaignet et de la rue des Marronniers

Dossier de subvention DETR

[rapporteur Monsieur Le Maire]

Vu la délibération n° 8 du 14 décembre 2020 portant validation de la phase PRO de l'aménagement du secteur cimetière

Considérant que cet aménagement porte notamment sur des travaux d'aménagements de sécurité de voirie en centre et en entrées de bourg ainsi que la création de chemin piétonnier.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de subvention Dotation des Equipements des Territoire Ruraux pour les dépenses éligibles dans le cadre des travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et en entrées de bourg, de cheminement piétonnier.

Au vu des dépenses envisagées, le montant pouvant être sollicité est de 40% pour un plafond de 300 000€ HT.

Le plan de financement est estimé comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	28 487.85 €	DETR	120 000.00€
Coût des travaux d'aménagements de sécurité et chemin piétonnier	422 402.50 €	Amendes de Police	30 000.00€
		Fonds propres	300 890.35€
TOTAL	450 890.35€	TOTAL	450 890.35€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
14	0	0

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention DETR 2021 auprès des services de la préfecture

Note d'information Budget primitif 2021

Conformément à la loi NOTRe du 07/08/2015, la présente note a pour but de présenter de façon brève et synthétique les opérations financières prévisionnelles afin d'expliquer les enjeux de ce budget.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 – les dépenses générales

Ce chapitre comprend tous les frais de gestion quotidienne (énergie, carburants, entretien courant etc...).

BUDGETE EN 2020	REALISE 2020	BUDGETE EN 2021
195 320.00€	161 307.56€	192 893.00€

Poste similaire à 2020

Chapitre 012 – les dépenses de personnel

Ce chapitre comprend tous les frais de gestion de personnel (salaires, cotisations, charges).

BUDGETE EN 2020	REALISE 2020	BUDGETE EN 2021
235 937.00€	224 065.58€	279 282.00€

↗ Poste en hausse

Augmentation des charges de personnels : les missions d'archiviste (3 mois) , de renfort à l'accueil via le CDG 35, d'alternant en communication , d'agent technique polyvalent 35h en accroissement et d'agent voirie 17,5 h en accroissement.

Ces embauches reflètent un choix politique d'augmenter le travail en régie.

Cette hausse du travail en régie est compensée en partie par des recettes sur le budget de fonctionnement et des dépenses en investissement permettant de récupérer du FCTVA.

Chapitre 65 – charges de gestion courante

Ce chapitre comprend les indemnité des élus, les subventions aux associations, les participations aux frais de scolarités, les frais vers d'autres collectivités (Communauté de communes, Pays).

BUDGETE EN 2020	REALISE 2020	BUDGETE EN 2021
150 216.52€	131 313.98€	222 709.00€

↗ Poste en hausse

Le poste est en hausse car il inclut la prise en charge du déficit de clôture des budgets des lotissements Bellevue et des Marronniers (57 722€) ainsi que la hausse des indemnités des élus inhérente au passage à plus de 1000 habitants dans la commune.

Chapitre 66 – charges de gestion financière

Ce chapitre comprend les frais inhérents aux emprunts (intérêts ou autre frais de dossier).

BUDGETE EN 2020	REALISE 2020	BUDGETE EN 2021
20 200.00€	20 001.00€	18 880.00€

↳ Poste en baisse

Cette baisse est due aux intérêts qui sont moindres en raison de l'évolution de l'amortissement du capital emprunté.

Les autres dépenses

Chapitre 67 – dépenses exceptionnelles

Ce chapitre comprend le fond de secours (suite à arrêt du CCAS), d'éventuelles annulations de mandats sur exercices antérieurs ainsi que le rabais accordé à la location-gérance du bar.

BUDGETE EN 2020	REALISE 2020	BUDGETE EN 2021
1621.00 €	1584.94€	1630.00€

Chap 014 -Atténuation de produit

Ce chapitre comprend le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants et le dégrèvement sur le foncier bâti pour les jeunes agriculteurs.

BUDGETE EN 2020	REALISE	BUDGETE EN 2021
800.00 €	83.00€	100.00€

Les dépenses réalisées sur ce chapitre en 2020 ayant été de 83€, il apparaît plus concordant d'évaluer ce poste à 100€.

022- Dépenses imprévues

BUDGETE EN 2020	BUDGETE EN 2021
4000.00 €	5885.00€

Utilisé 921.00€

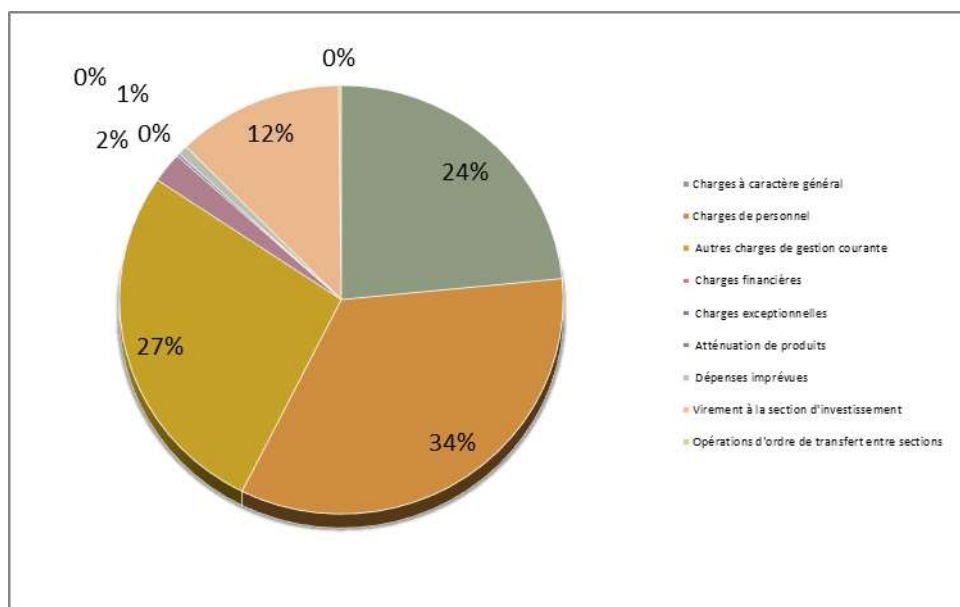
Ce chapitre implique que par son acceptation le conseil municipal donne la possibilité à Monsieur le Maire de faire une décision modificative par simple arrêté et informe le conseil municipal de la procédure à la réunion de conseil suivant l'arrêté.

Chapitre 023 – l'autofinancement

BUDGETE EN 2020	BUDGETE EN 2021
120 054.48 €	100 000.00€

Cette opération comptable vise à apporter des recettes supplémentaires à la section d'investissement.

Répartition des dépenses de fonctionnement BP 2021



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – produits des services et du patrimoine

Ce chapitre comprend toutes les recettes de services (facturation cantine) et du patrimoine (concession cimetière, fermage, redevance occupation du domaine public).

BUDGETE EN 2020

25 340.00 €

REALISE 2020

22 278.16€

BUDGETE EN 2021

25 320.00€

Poste similaire à 2020

Il y a plus d'élèves inscrits à l'école donc plus de facturation cantine. L'estimation des recettes s'approche des recettes réelles perçues en 2019 car en 2020, la crise sanitaire (arrêt de l'école durant 2 mois) ne permet pas une vision adéquate.

Chapitre 73 – impôts et taxes

Ce chapitre comprend les produits de taxes locales (taxe habitation, taxes foncières, FNGIR, FPIC, dotation communautaire).

BUDGETE EN 2020

405 234.00 €

REALISE 2020

425 383.46€

BUDGETE EN 2021

425 085.00€

➤ Poste estimé en hausse

La budgétisation 2021 reprend les recettes réalisées en 2020 supérieures aux estimations.

Chapitre 74 – dotation et participation

Ce chapitre comprend les dotations et péréquations nationales ainsi que la récupération du FCTVA des dépenses de fonctionnement (entretien et réparation voirie et bâtiment) de l'année précédente.

BUDGETE EN 2020

264 348.00 €

REALISE 2020

274 934.28€

BUDGETE EN 2021

274 768.00€

➤ Poste estimé en hausse

La budgétisation 2021 reprend les recettes réalisées en 2020 supérieures aux estimations.

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend les revenus des logements communaux, location-gérance du bar tabac et de la location salle polyvalente.

BUDGETE EN 2020

27 206.00 €

REALISE 2020

22 179.19€

BUDGETE EN 2021

23 006.00€

↘ Poste en baisse

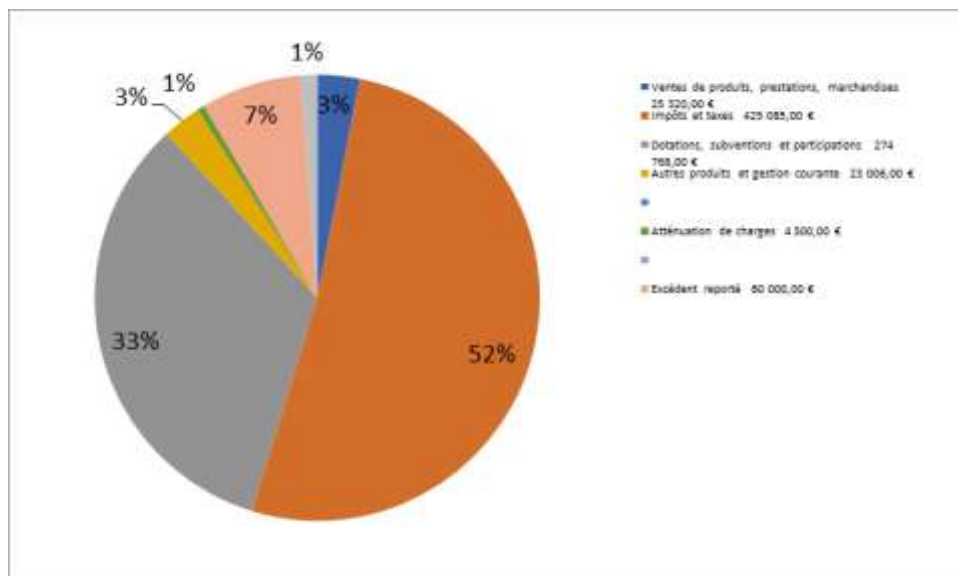
Les recettes de location aux particuliers risquent d'être moindres au vu de la fermeture de la salle polyvalente dans le contexte de crise sanitaire.

Les autres recettes

Chap 013 -Atténuation de charges

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de sécurité sociale en cas d'absence du personnel ainsi que le remboursement des charges de personnel pour l'assainissement (chapitre estimé à 3000€ pour l'assainissement, 480 € pour l'opération « p'tits boulots » et le remboursement des indemnités journalières 2020 payées en 2021) .

Répartition des recettes de fonctionnement BP 2021



LES DEPENSES D INVESTISSEMENT

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre comprend le remboursement du capital des emprunts et de caution de locataire.

Evolution du remboursement du capital d'emprunt



Focus sur l'état de la dette

Commune

emprunt	année N	capital N-1	total échéance	capital 1641	intérêt 66111	capital restant du fin N	Total dette	fin du prêt
modernisation voirie	2020	9 773,17 €	4 807,66 €	4 807,66 €	- €	4 965,51 €	621 834,88 €	novembre 2021
cantine	2020	241 979,63 €	37 107,28 €	25 540,65 €	11 566,63 €	216 438,98 €		avril 2027
Nouvelle Mairie	2020	413 543,82 €	21 547,80 €	13 113,43 €	8 434,37 €	400 430,39 €		mai 2044
		665 296,62 €		43 461,74 €	20 001,00 €		621 834,88 €	
modernisation voirie	2021	4 965,51 €	4 965,51 €	4 965,51 €	- €	- €	576 721,67 €	novembre 2021
cantine	2021	216 438,98 €	37 107,28 €	26 761,50 €	10 345,78 €	189 677,48 €		avril 2027
Nouvelle Mairie	2021	400 430,39 €	21 547,80 €	13 386,15 €	8 477,72 €	387 044,19 €		mai 2044
				45 113,16 €	18 823,50 €			

Assainissement

emprunt	année N	capital N-1	total échéance	capital 1641	intérêt 66111	capital restant du fin N	Total dette	date fin d'emprunt
AGENCE EAU	2020	105 149,45 €	9 559,04 €	9 559,04 €	- €	95 590,41 €	223 579,83 €	janv-30
FILTRE		127 761,89 €	7 290,51 €	5 456,54 €	1 594,16 €	122 305,35 €		déc-37
EXTENSION		6 504,36 €	1 088,92 €	820,29 €	268,63 €	5 684,07 €		juin-26
			17 938,47 €	15 835,87 €	1 862,79 €	223 579,83 €		
AGENCE EAU	2021	95 590,41 €	9 559,04 €	9 559,04 €	- €	86 031,37 €	207 546,38 €	janv-30
FILTRE		122 305,35 €	7 733,53 €	5 620,24 €	1 834,58 €	116 685,11 €		déc-37
EXTENSION		5 684,07 €	1 088,92 €	854,17 €	234,75 €	4 829,90 €		juin-26
			18 381,49 €	16 033,45 €	2 069,33 €	207 546,38 €		

Chapitre 21 – Immobilisations Incorporelles

Ce chapitre comprend les frais d'investissements liés aux logements locatifs.

BUDGETE EN 2020

10 205.00€

BUDGETE EN 2021

6000.00€

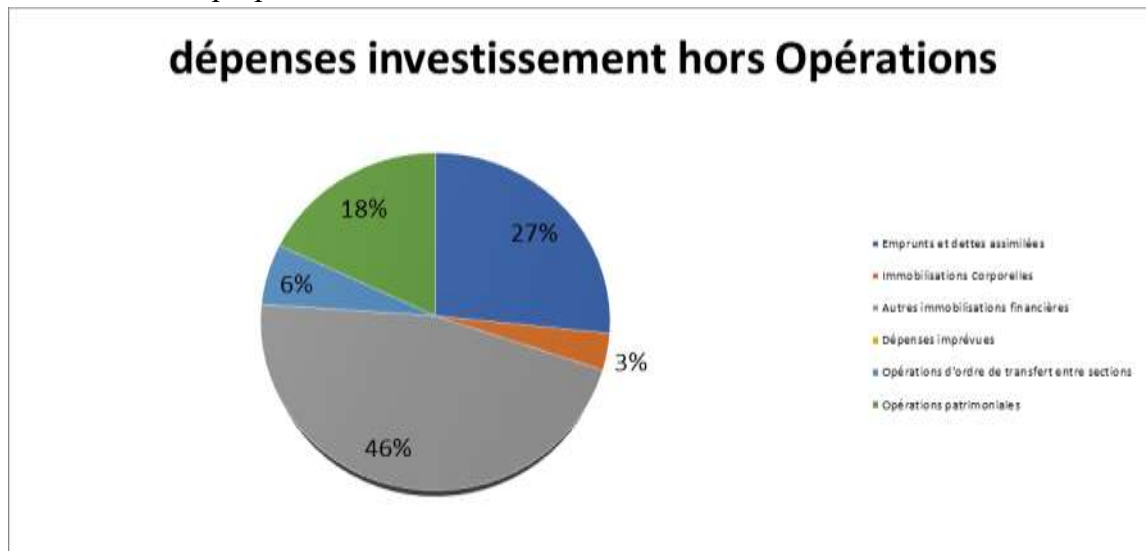
Ce poste hors opération intègre le projet de terrasse bois pour le Bar Tabac en location-gérance.

Chapitre 27 – Autres Immobilisations Financières

Ce chapitre intègre les frais d'avance de prise en charge du budget principal des budgets annexes lotissements (lotissement Clos des Vignes 78 641.50€).

Chapitre 020- Dépenses imprévues

Pas de montant proposé en 2021 .



Les opérations d'investissement

Ces opérations considérées comme des chapitres comptables à part entière (comptabilisées TTC) ont pour vocation à intégrer plusieurs investissements sur un même projet.

op.20	RESERVES FONCIERES	6 000,00 €
-------	--------------------	------------

Cette opération comprend toutes les dépenses liées à l'acquisition de foncier par la commune (notamment les frais liés à la procédure « Bien vacant, succession sans maître »).

op.23	VOIRIE	15 000,00 €
-------	--------	-------------

Cette opération comprend l'étude d'analyse des routes souhaitée par la commission voirie.

op.24	INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE MOBILIER	17 700,00 €
-------	---	-------------

Cette opération comprend toutes les dépenses de mobilier (rayonnage salle d'archive et mobiliers divers), la mise à disposition des logiciels (comptabilité, paie et Etat civil) et le matériel de sécurité incendie.

op.28	NOUVELLE MAIRIE	42 800,00 €
-------	-----------------	-------------

Cette opération comprend les restes à réaliser de la construction de la mairie et les dernières dépenses liées à cette opération.

op.53	ECLAIRAGE PUBLIC	73 481,00 €
-------	------------------	-------------

Cette opération comprend toutes les dépenses d'éclairage public (changement des candélabres du parking de la salle polyvalente finalisé et en attente de paiement en 2021, effacement de réseau et éclairage public rue du Moulin Chaignet ainsi que la modernisation de l'éclairage public par des LEDS Rue de la république et Place de l'Eglise).

Op.54	REVITALISATION CENTRE BOURG	750 000,00 €
-------	--------------------------------	--------------

Cette opération comprend toutes les dépenses de l'aménagement Rue du Moulin Chaignet, Rue des Marronniers et Rue de l'Hermine.

op.57	RENOVATION EGLISE	370 000,00 €
-------	-------------------	--------------

Cette opération comprend toutes les dépenses de la rénovation de l'Eglise Sainte-Anne.

Op.59	TERRAIN BELLEVUE	40 000,00 €
-------	------------------	-------------

Cette opération comprend toutes les dépenses de fin de travaux du Lotissement Bellevue à la clôture du budget suite à la vente du dernier lot dans l'année 2021.

op.62	REHABILITATION ANCIENNE BOUCHERIE	15 900,00 €
-------	--------------------------------------	-------------

Cette opération comprend toutes les dépenses liées à l'étude de faisabilité.

Op.63	POINT APPORT VOLONTAIRE -RUE DU CALVAIRE	13 800,00 €
-------	--	-------------

Cette opération comprend toutes les dépenses liées au déplacement du Point d'Apport Volontaire.

op.64	EXTENSION RESEAUX	15 000,00 €
-------	-------------------	-------------

Cette opération comprend toutes les dépenses liées à l'extension des réseaux (eau potable, eaux pluviales, électricité) en limite de propriété de terrains privés en vente et en zone urbanisable.

Fonds de solidarité Territorial – Patrimoine religieux – 100 000.00€

Dotation des équipements des territoires Ruraux - 113 353.00 €

Opération 62 – Réhabilitation Ancienne Boucherie

Subvention d'étude EPF Bretagne 30% de l'étude .

Les opérations d'ordres comptables

Les opérations d'ordre comptables n'ont pas d'incidence sur le flux de trésorerie. Il est néanmoins nécessaire d'inscrire des crédits et des débits pour pouvoir durant l'année effectuer ces opérations.

Chapitre 041- opérations patrimoniales

Ce chapitre égal en dépenses et en recettes permet d'intégrer les frais d'étude aux opérations auxquelles elles sont attachées.

Il conviendra d'intégrer dès le début des travaux l'étude d'analyse des routes en voirie et de faisabilité Réhabilitation ancienne boucherie.

Chapitre 042 et 040- opérations d'ordre entre section

Ce chapitre égal en dépenses et en recettes permet par le biais d'opération d'ordre d'intégrer les amortissements de la subvention (dernière année) pour l'achat du « Petit car » à l'association ANAAS (1600€).

Ce chapitre contient également les dépenses liées aux travaux en régie.

5 ■ Finances. Budget Commune – Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 et suivants

Vu la délibération n° 8 du 22 février 2021 portant affectation du résultat

Vu la délibération n° 16 du 22 février 2021 portant vote des subventions aux associations

Vu la délibération n° 17 du 22 février 2021 portant vote des subventions hors contrat d'association à l'OGEC

Vu la délibération n° 1 du 15 mars 2021 portant vote des taux d'imposition des taxes locales

Considérant que, conformément aux articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement de la vie locale et à la proximité de l'action publique, que le conseil municipal, s'est vu présenté un état annuel des indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget,

Après présentation de la note synthétique, Monsieur le Maire lit le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap	désignation	Budgété	chap	désignation	Budgété
011	Charges à caractère général	192 893,00 €	70	Ventes de produits, prestations, marchandises	25 320,00 €
012	Charges de personnel	279 282,00 €	73	Impôts et taxes	425 085,00 €
65	Autres charges de gestion courante	222 709,00 €	74	Dotations, subventions et participations	274 768,00 €
66	Charges financières	18 880,00 €	75	Autres produits et gestion courante	23 006,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 630,00 €	77	Produits exceptionnels	500,00 €
014	Atténuation de produits	100,00 €	013	Atténuation de charges	4 300,00 €
022	Dépenses imprévues	5 885,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	002	Excédent reporté	60 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €
Total dépenses de Fonctionnement		822 979,00 €	Total recettes de Fonctionnement		822 979,00 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap / op.	désignation	Budgété	Chap / op.	désignation	Budgété
			001	Excédent reporté	59 653,89 €
			10	Dotations, fonds divers et réserves	200 383,24 €
			13	Subvention d' investissement	20 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	45 620,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	762 277,37 €
21	Immobilisations Corporelles	6 000,00 €			
27	Autres immobilisations financières	78 641,50 €			
020	Dépenses imprévues		021	Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 600,00 €
041	Opérations patrimoniales	30 900,00 €	041	Opérations patrimoniales	30 900,00 €
OPERATION			OPERATION		
op.20	RESERVES FONCIERES	6 000,00 €			
op.23	VOIRIE	15 000,00 €			
op.24	INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE MOBILIER	17 700,00 €			
op.28	NOUVELLE MAIRIE	42 800,00 €			
op.53	ECLAIRAGE PUBLIC	73 481,00 €			
Op.54	REVITALISATION CENTRE BOURG	750 000,00 €	op.54	REVITALISATION CENTRE BOURG	138 700,00 €
op.57	RENOVATION EGLISE	370 000,00 €	op.57	RENOVATION EGLISE	213 353,00 €
Op.59	TERRAIN BELLEVUE	40 000,00 €			
op.62	REHABILITATION ANCIENNE BOUCHERIE	15 900,00 €	op.62	REHABILITATION ANCIENNE BOUCHERIE	3 975,00 €
Op.63	POINT APPORT VOLONTAIRE -RUE DU CALVAIRE	13 800,00 €			
76	EXTENSION RESEAUX	15 000,00 €			
Total dépenses d'Investissement		1 530 842,50 €	Total recettes d'Investissement		1 530 842,50 €

TOTAL BUDGET 2021 DEPENSES	2 353 821,50 €	TOTAL BUDGET 2021 RECETTES	2 353 821,50 €
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------------------	-----------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
14	0	0

-d'adopter le Budget Primitif Commune 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 2 353 821.50€

6 ■ Finances. Budget Assainissement – Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 et suivants

Vu la délibération n° 11 du 22 février 2021 portant affectation du résultat

Monsieur le Maire lit le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap	désignation	montant proposé	chap	désignation	montant proposé
011	Charges à caractère général	14 400,00 €	70	Ventes de produits, prestations, marchandises	42 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	19,56 €	75	Autres produits et gestion courante	50,00 €
66	Charges financières	3 352,44 €			
67	Charges exceptionnelles	50,00 €			
042	Opérations d'ordre entre sections	21 238,00 €	042	Opérations d'ordre entre sections	6 460,00 €
022	Dépenses imprévues	1 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	5 450,00 €			
Total dépenses d'Exploitation		48 510,00 €	Total recettes d'exploitation		48 510,00 €
INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap / op.	désignation	montant proposé	Chap / op.	désignation	montant proposé
			001	Excédent reporté	19 511,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	16 560,00 €	10	Dotation, fonds divers et réserve	12 395,96 €
			021	Virement de la section d'exploitation	5 450,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 460,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 238,00 €
OPERATION			OPERATION		
op.15	Extension réseau	35 575,56 €			
Total dépenses d'Investissement		58 595,56 €	Total recettes d'Investissement		58 595,56 €
TOTAL BUDGET 2021 DEPENSES		107 105,56 €	TOTAL BUDGET 2021 RECETTES		107 105,56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
14	0	0

-d'adopter le Budget Primitif Assainissement 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 107 105.56 €

7 ■ Finances. Budget Lotissement Bellevue - Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 et suivants

Vu la délibération n° 13 du 22 février 2021 portant report du résultat

Monsieur le Maire lit le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap	désignation	montant proposé	chap	désignation	montant proposé
002	Déficit reporté	8 278,28 €			
011	Charges à caractère général	- €	70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	12 800,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	75	Autres produits et gestion courante	13 976,52 €
023	Virement à la section d'investissement	20 488,24 €	77	produits exceptionnels	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	35 288,24 €	042	Opérations d'ordre entre sections	35 288,24 €
Total dépenses de Fonctionnement		64 064,76 €	Total recettes de Fonctionnement		64 064,76 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap / op.	désignation	montant proposé	Chap / op.	désignation	montant proposé
001	déficit reporté	20 488,24 €	021	Virement de la section d'exploitation	20 488,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	16	Emprunts et dettes assimilées	- €
040	Opérations d'ordre entre sections	35 288,24 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 288,24 €
Total dépenses d'Investissement		55 776,48 €	Total recettes d'Investissement		55 776,48 €

TOTAL BUDGET 2021 DEPENSES	119 841,24 €	TOTAL BUDGET 2021 RECETTES	119 841,24 €
-----------------------------------	---------------------	-----------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
14	0	0

-d'adopter le Budget Primitif lotissement Bellevue 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 119 841.24 €

8 ■ Finances. Budget Lotissement Clos de Vignes – Budget primitif 2021

Vu le code général des collectivités territoriales Article L 1612-1 et suivants

Vu la délibération n° 15 du 22 février 2021 portant report du résultat

Monsieur le Maire lit le budget primitif 2021 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses			Recettes		
Chap	désignation	montant proposé	chap	désignation	montant proposé
			002	Excédent reporté	0,62 €
011	Charges à caractère général	42 300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	3,88 €
65	Autres charges de gestion courante	4,50 €			
042	Opérations d'ordre entre sections	36 341,50 €	042	Opérations d'ordre entre sections	78 641,50 €
Total dépenses de Fonctionnement		78 646,00 €	Total recettes de Fonctionnement		78 646,00 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chap / op.	désignation	montant proposé	Chap / op.	désignation	montant proposé
001	Déficit reporté	36 341,50 €	16	Emprunts et dettes assimilées	78 641,50 €
040	Opérations d'ordre entre sections	78 641,50 €	040	Opérations d'ordre entre sections	36 341,50 €
Total dépenses d'Investissement		114 983,00 €	Total recettes d'Investissement		114 983,00 €

TOTAL BUDGET 2021 DEPENSES	193 629,00 €	TOTAL BUDGET 2021 RECETTES	193 629,00 €
-----------------------------------	---------------------	-----------------------------------	---------------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par :

FAVORABLE	ABSTENTION	DEFAVORABLE
14	0	0

-d'adopter le Budget Primitif lotissement Clos des Vignes 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 193 629.00 €

9 ■ –Questions diverses

Informations de Monsieur le Maire :

•Recyclage des papiers près de l' Ecole Sainte-Anne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a validé l'installation d'une colonne à papier sur le parking des enseignants. Cette installation fait suite à une convention signée entre le SMICTOM, l'école Sainte-Anne, l'A P E L Ecole Sainte-Anne et la mairie.

Cette colonne est destinée à recycler les papiers des habitants et de l'école.

Le SMICTOM, porteur de cette opération, reversera une participation à l'école en fonction du poids récupéré.

Informations de Madame Sophie AUBRY, 1ère adjointe :

• Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la rénovation de l'Eglise, la commune est soutenue par la Fondation du Patrimoine. La convention devrait être signée prochainement. L'appel aux dons devrait débiter alors.

Informations de Monsieur Tony LUCO, 2ème adjoint :

• Rénovation Eglise

Les travaux avancent bien et le délai devrait être tenu.

Les cloches seront déplacées à la salle des sports afin de permettre aux habitants de venir les voir avant leur restauration.

Des visites pourraient être organisées, dans le respect des règles sanitaires et avant le départ de deux d'entre elles en restauration.

• Dégradation à la Maison des Associations

La Maison des Associations a subi du vandalisme et des dégradations.

Une plainte contre X a été déposée en gendarmerie et un dossier de sinistre a été ouvert auprès de l'assureur de la commune.

Un devis de réparation est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.